



BULLETIN D'INFORMATIONS MAIRIE DE GRAMONT

Avril 2009

LE VOTE DU BUDGET 2009

Le **17 mars dernier**, le Conseil Municipal s'est réuni pour adopté le compte financier de l'année 2008, et pour voter le budget prévisionnel 2009, après en avoir fixé les grands principes. Vous en trouverez le détail chiffré page suivante.

Le bilan de l'année passée n'appelle pas de commentaires particuliers, s'agissant d'une année de transition entre deux mandatures.

Par contre, à l'ordre du jour de cette année des prévisions budgétaires, nous trouvons deux chapitres majeurs :

❖ Les travaux :

- de réfection des façades du cercle,
- de rénovation de la salle des fêtes,
- d'aménagement de l'entrée du village,
- d'aménagement du cœur du village.

Ce vaste et ambitieux programme, dont les détails restent à fixer, ne sera certainement pas bouclé sur l'année 2009 et se prolongera très probablement au-delà.

Ces travaux seront financés, pour partie par nos réserves et pour partie par les subventions que la commune sollicitera auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil général, entre autres.

❖ La santé et la prévention :

Parmi les points importants de ce budget, figure également l'achat d'un défibrillateur qui sera associé, pour les Gramontois qui en feront la démarche, à une formation aux premiers secours, dont le financement sera pris en charge par la commune. L'achat de cet appareil se justifie nous considérons, d'une part l'éloignement du centre de secours de LAVIT dont la commune de Gramont dépend, et d'autre part le coût peu élevé des produits actuellement proposés, associé à leur facilité d'utilisation.

LE MOT DU MAIRE

Branches arrachées, arbres déracinés, longues coupures d'électricité et de téléphone ...

La violente tempête qui s'est abattue sur notre territoire le 24 janvier dernier, abandonnant derrière elle un paysage de désolation, nous a laissés quelque peu désemparés.

Malgré les avertissements de Météo France et les précautions prises par chacune et chacun d'entre nous, personne n'est jamais prêt à affronter un tel déchaînement.

Puisque selon le vieil adage « il vaut mieux prévenir que guérir », le Conseil municipal, à la demande de la Préfecture, va étudier la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde, afin de mieux anticiper les risques de catastrophe naturelle.

Vous trouverez dans ce numéro un article concernant cette initiative ainsi qu'un questionnaire concernant la formation aux premiers secours auquel je vous invite à répondre.

Bien sincèrement

Jean-Claude SUNÉ

BUDGET 2009 DE LA COMMUNE DE GRAMONT

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	95 589,00 €
<i>Electricité, carburants, fournitures, petit matériel...</i>	<i>13 300,00 €</i>
<i>Entretien et réparations bâtiments communaux, matériel et assurances...</i>	<i>71 387,00 €</i>
<i>Honoraires, téléphone, timbres, cotisations diverses, abonnements...</i>	<i>8 902,00 €</i>
<i>Taxes foncières, droit de bail...</i>	<i>2 000,00 €</i>
Charges de personnel	30 700,00 €
Atténuation de produits	13 032,00 €
<i>Reversement fiscalité</i>	
Charges de gestion courante	47 737,00 €
<i>Indemnités élus, service incendie, subventions, participation écoles et syndicats...</i>	
TOTAL GENERAL DEPENSES fonctionnement	187 058,00 €

Recettes de fonctionnement	
Produit des services	1 083,00 €
<i>Concessions cimetière, droit de stationnement, remboursement frais hors personnel...</i>	
Impôts et taxes	36 242,00 €
Dotations et participations	56 563,00 €
Loyers communaux	9 000,00 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté	84 170,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES fonctionnement	187 058,00 €

Dépenses d'investissement	
Informatique	750,00 €
Travaux cercle	10 000,00 €
Travaux Voirie	75 772,00 €
Matériel de bureau divers	1 250,00 €
Achats : défibrillateur, tables, aspirateur etc...	10 000,00 €
Caution loyers	579,00 €
Travaux salle des fêtes, entrée Village, Cœur du village etc...	234 085,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES investissement	332 436,00 €

Recettes d'investissement	
FCTVA	20 254,00 €
Caution loyers	579,00 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	311 603,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES investissement	332 436,00 €

L'ASSAINISSEMENT A L'HORIZON 2009/2010

Depuis le début de l'année, la municipalité a participé à plusieurs réunions organisées par le Bureau d'Etude AQUALIS, désigné par la Communauté des Communes.

Il a pour mission d'aider les communes à décider des filières qu'il est économiquement et techniquement possible de retenir pour chacune d'elles.

A l'issue de cette phase d'étude, personnalisée pour chaque village, une première réunion d'information s'est tenue en Mairie le mardi 10 février 2009 à 20 h 30.

Plusieurs familles étaient représentées et toutes les questions ont pu être posées.

Elles traduisent bien souvent des inquiétudes auxquelles les représentants de la Mairie ont tenté, lorsque cela était possible, de répondre.

L'interrogation essentielle dans ce dossier concernait le choix de la réalisation d'une station d'épuration pour traiter les effluents des habitations situées au bourg, par opposition aux habitations éloignées et aux petits hameaux qui, dans tous les cas, ne pourront être raccordés que sur des filières non-collectives.

Dans l'état, il ressort des travaux d'AQUALIS, qu'un assainissement collectif pour le cœur du village, indépendamment des problèmes d'implantation, de nuisance olfactive et visuelle qu'il faudrait gérer, génère un endettement de la commune à long terme mais également une surtaxe d'assainissement qui sont inacceptables.

A titre d'information, le coût qui aurait du être appliqué par une habitation raccordée à cette filière aurait été de l'ordre de 6,00 € / m³ utilisé

Le conseil Municipal a donc décidé de ne pas choisir d'installer un système collectif pour le traitement des effluents du village dans une délibération prise lors de la réunion du 12 février 2009.

La prochaine étape consistera à établir un diagnostic des installations existantes afin de préciser les améliorations qu'il est nécessaire d'apporter à celles-ci pour respecter les exigences de la Loi sur l'Eau.

La Communauté des Communes étudie actuellement la possibilité d'embaucher un technicien dédié à cet état des lieux, à défaut celui-ci pourrait être confié à une entreprise extérieure.

Les premières visites ne devraient pas débuter avant le second semestre 2009 et s'échelonnent probablement sur plusieurs mois.

A l'issue de ce constat, chacun sera informé des modifications à apporter au dispositif vérifié et du délai accordé pour le faire.

Il est sur que, dans certains cas, les solutions devront être étudiées avec attention, mais les techniques, qui évoluent chaque jour, devraient permettre de trouver pour chacun, celle la mieux adaptée.

Une nouvelle réunion d'information et de sensibilisation sur l'eau et l'assainissement devrait être organisée prochainement, à laquelle tous les Gramontois seront conviés.

Le P.C.S. : PLAN COMMUNAL DE SAUVERGARDE

Le 5 février 2009, quelques jours après la tempête Klaus, dont Jean-Claude SUNÉ rappelle les méfaits dans ce bulletin, la Préfète du Tarn et Garonne, Madame Danielle POLVE-MONTMASSON, dans un courrier dont un extrait est rapporté ci-dessous, incitait toutes les communes à créer un Plan Communal de sauvegarde (P.C.S.)

« Les évènements climatiques qui se sont abattus sur le Département le 24 janvier dernier, viennent rappeler l'importance d'un tel dispositif, celui-ci permettant à la commune de mieux s'organiser et d'être capable de déployer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection de ses habitants lors d'un événement préjudiciable »

Ce projet a été mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 mars qui a décidé de créer une commission « prévention des risques » appelée à réfléchir à la mise en œuvre de ce dispositif en utilisant les moyens les plus appropriés.

La **formation aux premiers secours** peut être un de ces moyens et nous vous invitons à répondre nombreux au questionnaire joint.

INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE

Dans un souci de simplification et d'allégement des structures de la commune, certaines commissions de travail et de concertation ont été redéfinies.

Le nouveau tableau des commissions, telles qu'elles ont été fixées, vous sera présenté dans un prochain numéro du bulletin.

Veillez noter que votre mairie sera fermée du 14 au 18 avril prochain et que le prochain Conseil municipal se tiendra le 14 mai.

Vie associative

Les associations gramontoises ont désormais réuni leurs assemblées générales et arrêté le programme de leurs activités pour 2009.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'elles pour en savoir plus, ou pour la mise à jour éventuelle de vos adhésions

LES AMIS DU CHATEAU

☎ 06 75 38 66 04 (Patricia RUBY, Présidente)

BIEN VIVRE A GRAMONT

☎ 05 63 94 00 08 (Bernard Corbière, président) ou, 05 63 94 03 33 (Chantal Mellac, trésorière) ou par mail bienvivre_gramont@yahoo.fr

LE FOYER RURAL

☎ 05 63 94 51 82 (Stéphanie BORDES présidente) ou 06 75 00 88 99 (Patrice Etienne son trésorier)

GYM ET MARCH'- PLURIELLES

☎ 06 75 38 66 04 (Patricia RUBY)